

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2846 9 octobre 2014

SOMMAIRE

ADEPA Asset Management S.A136594	Pulham Finance Sàrl
Altor 2003 S.à r.l	Pulham Finance Sàrl136569
Amar S.à r.l	PX Printing Equipment, S.à r.l136567
Andbank Asset Management Luxembourg	QCNS Cruise Europe S.A
136602	Quad II Holdings S.à r.l
Antobella S.à r.l	Raisa Investments S.A
Breizh 44 S.à r.l	Randstad Holding Luxembourg S.à r.l136570
Centurion Group S.à r.l136575	Randstad Luxembourg International S.à
Omniclean	r.l
Oriflame Foundation	Rapego S.A
Panattoni Czech Republic Development	Raphael Invest S.A
Bis S.à r.l	RE Coatings S.à r.l
Parsnip S.à r.l	Red Shield Management S.A136570
Parsnip S.à r.l	Renaissance Cruises S.A
Parvenor S.àr.l	Resource Capital Investments S.A., SPF
Patron Taurus S.à r.l	136568
Paw Luxco I S.C.A	RGL16 S.A
PEF V Information Technology II S.à r.l.	Rheinlanddamm II S.à r.l
136565	Rihold S.à r.l
PerkinElmer Holding Luxembourg136563	Rosalia Finance AG
Picture Ventures S.àr.l136562	R.S.L136566
Pierre Wagner et Cie, s.à.r.l	R-Solution
Pierso S.à r.l	ScienceImmo S.A
PJJF Finance S.A	Senior European Loan Fund SCA-SIF 136571
Platine SA136567	SIX Financial Information Luxembourg
Platrelux S.à r.l	S.A
PLG S.à r.l	SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A 136608
Polonia Property136566	Sobelude S.A
Polonia Property II S.à.r.l136568	Stable II S.à r.l
PPG Luxembourg Holdings S.àr.l 136567	Starman (Italy Holdings) S.à r.l136574
Prada Company S.A136568	TransLogi S.à r.l
Prestige Cars SC	TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à
Promotion et Gestion des Marques S.A.	r.l
136569	



Omniclean, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour OMNICLEAN S.A. Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2014128097/12.

(140144579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Oriflame Foundation, Fondation.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg G 224.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la fondation prises en date du 13 février 2013

Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Alexander AF JOCHNICK aux fonctions de président du conseil d'administrateur et Madame Nilgun CARLSON aux fonctions d'administrateur délégué de la Fondation.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la fondation prises en date du 13 février 2014

Le conseil d'administration a décidé de mettre fin au mandat d'administrateur de Madame Nilgun CARLSON avec effet immédiat.

Le conseil d'administration a nommé Madame Antonia SIMON-STENBERG, née le 10 novembre 1974 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement à Master Samuelsgatan 56, SE-101 39 Stockholm, Suède, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la Fondation avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128104/17.

(140145078) Déposé au registre de <u>commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.</u>

Picture Ventures S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 108.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128126/10.

(140145043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Parsnip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.782.

- 1. Il est pris acte de la modification de l'adresse du gérant de catégorie A de la société comme indiqué ci-dessous:
- Monsieur Denery Fenouil, né le 04/02/1971 à Nice en France, demeurant au 30 Tytherton Road, Londres, N19 4QA, Royaume-Uni
- 2. Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son poste de Gérant de catégorie B avec effet au 9 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014128121/15.

(140144441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Panattoni Czech Republic Development Bis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.981.

Les comptes annuels au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Panattoni Czech Republic Development Bis Sarl

Représenté par Catherine Delsemme dûment autorisée

Référence de publication: 2014128106/12.

(140144405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Patron Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.162.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 8 août 2014 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B160456, a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Healthcare 2 LP, ayant son siège social Suite 7B & 8B, Town Range, GX11 1AA Gibraltar, enregistré sous le numéro 095, représenté par son associé commandité, Patron Healthcare GP 2 Limited, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait La société

Référence de publication: 2014128108/17.

(140144549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

PerkinElmer Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128112/10.

(140145098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Quad II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.709.

Par résolutions signées en date du 29 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Lincoln E. Frank, avec adresse professionnelle au 570, Lexington Avenue, 36 th floor, NY 10022 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission d'Andrew Kaplan, avec adresse au 21, Penn Plaza, NY 10001 New-York, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014128149/15.

(140145228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Paw Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.477.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 15 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014128110/12.

(140144426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Pierre Wagner et Cie, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 11.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014128113/10.

(140144675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Parsnip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.782.

Il est pris acte de la modification de l'adresse de l'associé unique de la société comme indiqué ci-dessous:

- Monsieur Denery Fenouil, né le 04/02/1971 à Nice en France, demeurant au 30 Tytherton Road, Londres, N19 4QA, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014128120/13.

(140144441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Parvenor S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014128122/10.

(140144567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Pulham Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.293.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128146/9.

(140145204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1790 du 18 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

lean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2014128124/12.

(140144853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Pierso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.527.

EXTRAIT

En date du 31 juillet 2014, les associés de la société ont approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Mr Giovanni La Forgia, en tant que gérant de la société avec effet au 31 juillet 2014;
- La nomination de Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 31 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014128127/14.

(140144554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Sciencelmmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 130.714.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 2014

Die Niederlegung seinem Mandat von Herrn Robert Langmantel als alleiniger Verwaltungsrats Mitglied wurde akzeptiert zum heutigen Tag.

Die Zahl der Verwaltungsrat-Mitglieder wir erhöht und auf drei gestzt

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wählt die Versammlung einstimmig

- Frau Dr. Sandra Böhrs, wohnhaft in Carrer de Ontategui 39, Urbanization Cala Blava, 07609 Llucmajor, Spanien und
- Herm Karsten Böhrs, wohnhaft in Carrer de Ontategui 39, Urbanization Cala Blava, 07609 Llucmajor, Spanien.
- Herm Richard Kohl, geschäftsansässig in 6-8 Op der Ahlkerrech, in 6776 Grevenmacher. Diese Mandate werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.

Zu neuen Delegierten Verwaltungsratsmitglieder wählt die Versammlung einstimmig

- Frau Dr. Sandra Böhrs, wohnhaft in Carrer de Ontategui 39, Urbanization Cala Blava, 07609 Llucmajor, Spanien und
- Herm Karsten Böhrs, wohnhaft in Carrer de Ontategui 39, Urbanization Cala Blava, 07609 Llucmajor, Spanien.

Beide werden mit Einzelzeichnungsrecht berufen und führen das Amt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 weiter.

Die FIDES INTER-CONSULT S.A. wird von ihrem Amt als Aufsichtskommissar mit sofortiger Wirkung abberufen.

Zum neuen Aufsichtskommissar wählt die Versammlung einstimmig die Kopalux Trust S. à r. l., eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 171586, geschäftsansässig in 6-8, Op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher. Diese nimmt das Mandat an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 weiter.

Nach Auflösung des Domizilierungsvertrages am 13.03.2014 wurde durch neuen Mietvertrag der Firmensitz am 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg bestätigt

Die Versammlung

Référence de publication: 2014128188/28.

(140144969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



PJJF Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 32.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg Référence de publication: 2014128129/10.

(140144690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Polonia Property, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 924.768,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.617.

EXTRAIT

Les résolutions de l'associé unique ont été prises en date du 5 août 2014:

- 1. Révocation avec effet immédiat de Monsieur Mark FENCHELLE du poste de gérant de la société;
- 2. Nomination au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Monsieur Otis SPENCER, né le 14 juillet 1965 à Yokosuka, Japon, dont l'adresse professionnelle se situe à al. Jana Pawla II 29,00-867 Varsovie, Pologne.
 - 3. Suite à la résolution précédente, il est noté que le conseil de gérance se compose désormais de la façon suivante:
 - Karol MAZIUKIEWICZ, gérant;
 - Declan Michael MC GRATH, gérant; et
 - Otis SPENCER, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014128116/20.

(140144857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

R.S.L., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun. R.C.S. Luxembourg B 68.350.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2014

Suite au décès de Monsieur GROSSMANN Herbert, administrateur, l'Assemblée décide de nommer à sa place Monsieur BINDELS Chuck, né le 25 mai 1990 à Uccle et demeurant 30, boulevard de Verdun L-2670 Luxembourg en tant que nouvel administrateur.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des autres administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire pour une période de six ans. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Le conseil d'administration se compose de Monsieur GRISON Jean-Marc, de Monsieur GRISON Charles et de Monsieur BINDELS Chuck.

L'administrateur-délégué est Monsieur GRISON Jean-Marc avec pouvoir de signature individuelle pour la gestion journalière de la société.

Le commissaire aux comptes est LUX-AUDIT S.A. ayant son siège social 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour RSL S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2014128152/24.

(140144380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Platine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 141.264.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014128130/10.

(140144511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Platrelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 87.894.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014128131/10.

(140144524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

PPG Luxembourg Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014128135/11.

(140144661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

PX Printing Equipment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.403.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014128148/11.

(140145262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Raisa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 129.397.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014128168/12.

(140145172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



PLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 176.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128133/10.

(140144981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Polonia Property II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.880,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.690.

FXTRAIT

Les résolutions de l'associé unique ont été prises en date du 5 août 2014:

- 1. Révocation avec effet immédiat de Monsieur Mark FENCHELLE du poste de gérant de la société;
- 2. Nomination au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée de Monsieur Otis SPENCER, né le 14 juillet 1965 à Yokosuka, Japon, dont l'adresse professionnelle se situe à al. Jana Pawla II 29, 00-867 Varsovie, Pologne.
 - 3. Suite à la résolution précédente, il est noté que le conseil de gérance se compose désormais de la façon suivante:
 - Karol MAZIUKIEWICZ, gérant;
 - Declan Michael MC GRATH, gérant; et
 - Otis SPENCER, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014128117/20.

(140144365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Prada Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.206.

Le Bilan au 31 janvier 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014128137/10.

(140144793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Resource Capital Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014128161/14.

(140144499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Prestige Cars SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.143.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'assemblée du 27 juin 2014

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014128139/11.

(140144990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

PGM S.A., Promotion et Gestion des Marques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.750.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128142/10.

(140145115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Pulham Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.293.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128147/9.

(140145205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.299.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128150/10.

(140145022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

SIX Financial Information Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 38.906.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten in den Geschäftsräumen der Six Financial Information Ltd in Zürich am 28. März 2014

Die Firma ERNST & YOUNG, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 47 771, mit Sitz in L - 5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, wird als Wirtschaftsprüfer für den Jahresabschluss 2014 bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zürich, den 28. März 2014.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2014128228/14.

(140144692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 677.119.325,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

Par résolutions signées en date du 28 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Bruno Thollebeke, avec adresse au BDC B56, Heizel Esplanade, 1020 Bruxelles, Belgique, au mandat de gérant de type B, avec effet au 11 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Pieter van Oijen, avec adresse professionnelle à Heizel Esplanade, Buro & Design, Center B71, 1020 Bruxelles, Belgique, de son mandat de gérant de type B, avec effet au 11 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014128153/15.

(140145234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Randstad Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.181.950,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.633.

Par résolutions signées en date du 28 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Bruno Thollebeke, avec adresse au BDC B56, Heizel Esplanade, 1020 Bruxelles, Belgique, au mandat de gérant B, avec effet au 11 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Pieter van Oijen, avec adresse professionnelle à Heizel Esplanade, Buro & Design, Center B71, 1020 Bruxelles, Belgique, de son mandat de gérant B, avec effet au 11 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014128154/15.

(140145238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Red Shield Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.583.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128155/11.

(140145010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Renaissance Cruises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.919.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement le 15 mai 2014 a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, Fiduciaire Belval S.àr.l. et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Michel THIL, avec adresse professionnelle au 32 Op der Heed, L-1747 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014128174/13.

(140144722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Rheinlanddamm II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 642.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.575.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir ING RE Dortmund/Hannover Investment B.V., ayant son siège social au 65, Schenkkade, NL-2595 AS La Haye, détentrice de 328 parts sociales de Rheinlanddamm II S.à r.l., a cédé ses parts sociales en date du 26 juin 2013 de la manière suivante:

- 328 parts sociales à EOF Germany S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2014128162/16.

(140144358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Rapego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.157.

Décision de l'actionnaire unique du 8 août 2014

Monsieur Christiaan Van Houtven, C.O.O. SGG S.A., demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé comme administrateur supplémentaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128169/12.

(140144753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Raphael Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 139.843.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions adoptées à Bertrange le 16 juin 2014

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Madame Catherine DE WAELE demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2020.

Pour RAPHAEL INVEST S.A.

Référence de publication: 2014128170/15.

(140144432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Senior European Loan Fund SCA-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.723.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69077 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128190/11.

(140144725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



RE Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 147.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014128172/10.

(140144353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

RGL16 S.A., Société Anonyme, (anc. R-Solution).

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.412.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 16 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014128177/12.

(140144778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Rihold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 179.269.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique tenue en date du 7 août 2014 à 10.00 heures au siège social de la société

Constatation de la nouvelle adresse de l'associé unique et du gérant suivant:

Monsieur Pieter Henderikus Langelaan, né à s-Gravenhage (Pays-Bas) le 31/01/1955 et demeurant à

Urbanització la Plana, Edifici Xalet 027, 2n, la, AD700 Escaldes-Engordany, Andorre.50.000Total: cinquante mille parts sociales50.000

Diekirch, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2014128178/16.

(140145079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 134.388.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am fünfundzwanzigsten Juli.

Vor Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Triwo AG, eine nach deutschem Recht gegründete Aktiengesellschaft mit Sitz in Ostallee 3-5, 54290 Trier, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter HRB 2591, und
- 2.- IBG Immobilien Beteiligungsgesellschaft mbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Ostallee 3-5, 54290 Trier, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter HRB 42177,

beide hier vertreten durch Frau Christina SCHMIT, Angestellte, beruflich ansässig in Junglinster, auf Grund zwei unter Privatschrift erteilten Vollmachten.



Welche Vollmachten, von der Vollmachtnehmerin und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentinen, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital der TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-6868 Wecker, Am Scheerleck, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), Sektion B, unter der Nummer 134.388 («die Gesellschaft»).

Die Gesellschaft wurde ursprünglinch unter dem Namen Patron Alpine III S.à r.l. gegründet gemäß Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg vom 16. November 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 100 am. 15. Januar 2008, wessen Statuten zum letzten mal abgeändert wurden gemäß Urkunde von Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster vom 20. Februar 2013, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1003 vom 26 avril 2013.

Die Erschienenen, haben den amtierenden Notar beauftragt, folgende Beschluss, welche einstimmig in der gegenwärtigen AusserOrdentlichen Gesellschafterversammlung genommen wurden, zu berurkunden:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg zu verlegen, und somit den 1. Satz von Artikel 5 der Satzung abzuändern wie folgt:

« Art. 5. (1. Satz). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 900 Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt in Junglinster.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Christina SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2014. Relation GRE/2014/3006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014128288/44.

(140144651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Sobelude S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.425.

Le siège social de la société SOBELUDE S.A. 2A/46, route d'Eselborn L-9706 CLERVAUX N° RCSL: B 45 425

est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 08 août 2014. INNOVATRUST Sàrl Joseph DELREE

Référence de publication: 2014128241/16.

(140144609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Rosalia Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.877.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128179/9.

(140145126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.



Stable II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.135.001,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.134.

En date du 5 juin 2013, Servus HoldCo S.à r.l. a transféré les 2.975.116 parts sociales détenues dans la Société à Servus Luxembourg Holding S.C.A. ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B176924.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Stable II S.à r.l.

Signatures

Les mandataires

Référence de publication: 2014128200/15.

(140145216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014128201/10.

(140144520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Breizh 44 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 179.212.

L'an deux mille quatorze,

le cinq août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Luc CLÉRO, commerçant, demeurant à L-6612 Wasserbillig, 5, rue des Bateliers.
- $\hbox{2.- Monsieur Jean-Luc Albert ASCHBACHER, cuisinier, demeurant \`a L-6761 Grevenmacher, 6, rue Pierre d'Osbourg.}$

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Ralf GREGORI, comptable, demeurant professionnellement à L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1 er juillet 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BREIZH 44 S.à r.l., exerçant ses activités sous l'enseigne commerciale de «Le BARR-A-GWINNHEURE» avec siège social à L-6637 Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 179.212, (NIN 2013 2433 055),

constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo GOEDERT, alors de résidence à Grevenmacher, en date du 1 ^{er} août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2338 du 23 septembre 2013.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Que suite à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 1 ^{er} juillet 2014, lequel contrat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour



être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, les cent (100) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit

1 Monsieur Luc CLÉRO, prénommé, cinquante-et-une parts sociales	51
2 Monsieur Jean-Luc Albert ASCHBACHER, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les associés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Luc CLERO, commerçant, demeurant à L-6612 Wasserbillig, 5, rue des Bateliers,	
cinquante-et-une parts sociales	51
2 Monsieur Jean-Luc Albert ASCHBACHER, cuisinier, demeurant à L-6761 Grevenmacher,	

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GREGORI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 août 2014. Relation: ECH/2014/1486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128462/53.

(140145340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Centurion Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 125.010,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.494.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of August.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Centurion Group Limited, a company limited by shares, incorporated under the laws of Caymans Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands.

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Centurion Group S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand



Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any leasing, commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

accordingly.

- 5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) redeemable shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each all of which are fully paid up divided into ten (10) classes, as follows:
 - (i) one thousand two hundred fifty (1,250) class A shares (the A Shares),
 - (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the B Shares),
 - (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the C Shares),
 - (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the D Shares),
 - (v) one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the E Shares),
 - (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the F Shares),
 - (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the G Shares),
 - (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the H Shares),
 - (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the I Shares), (x) one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the I Shares),
 - together referred to as the Shares and having such rights and features as set out in the Articles.
 - 5.2. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and Shareholder shall be construed
 - 5.3. The Shares are in registered form.
- 5.4. The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder (s) subject to the Law and these Articles.
- 5.5. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as



to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

- 5.6. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 5.7. The capital of the Company may be reduced through the redemption of Shares including by the redemption of one or more entire classes of Shares through the repurchase and redemption of all the Shares in issue in such class(es) decided by the sole shareholder of the Company, or as the case may be, by the General Meeting. In the case of repurchases and redemptions of classes of Shares such repurchases and redemptions of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J).
- 5.8. In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.
- 5.9. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.
- 5.10. The Total Cancellation Amount means an amount determined by the Board, approved by the general meeting, on the basis of the relevant Interim Accounts of the Company established under Luxembourg GAAP and in accordance with the provisions of article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.
- 5.11. Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this article 5, the following terms have the following meanings:

Available Amount means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extend the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Shares in accordance with the provisions of article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves (including the share premium account);

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share means the amount per Share to be paid to the Shareholders.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed, as specified in 5.10 above.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.



A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolutions. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.



IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1 Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).
- 14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.



- 15.2. In any given year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in accordance with the following provisions:
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.5%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
 - the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class I Shares).

- 15.3. In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.
- 15.4. Notwithstanding the preceding provisions and subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company into account; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to



one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Centurion Group Limited., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) redeemable shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, being one thousand two hundred fifty (1,250) Class A Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class C Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class E Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class G Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class H Shares, one thousand two hundred fifty (1,250) Class J Shares, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately of one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Alan Neil Macleod, a British citizen, born on 4 May 1979 in Aberdeen, United Kingdom, having his professional address at Rentair Offshore, Unit 6, Kirkhill Commercial Park, Dyce Avenue, Dyce, Aberdeen, AB210LQ, Scotland, United-Kingdom, as class A manager;
- Peter John Stuart, a British citizen, born on 17 April 1957 in Dundee, United Kingdom, having his professional address at 15 Rubislaw Terrace, Unit 6, Kirkhill Commercial Park, Dyce Avenue, Dyce, Aberdeen AB21 0LQ, Scotland, United-Kingdom, as class A manager;
- Tony Whiteman, a New Zealand and English citizen, born on 24 May 1969 in Hamilton, United-Kingdom, having his professional address at 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class B manager;
- John David Sutherland, a New Zealand citizen, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, having his professional address at 9 rue Principale, Hostert, L-6990, Luxembourg, as class B manager, as class B manager; and
- Paul Lamberts, a Dutch citizen, born on 18 September 1965 in Tilburg, the Netherlands, having his professional address at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, as class B manager.

The registered office of the Company is located at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte que précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour d'août,

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARIL

Centurion Group Limited, une société constituée en vertu des lois de lles Caïmans, dont le siège social se situe à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, lles Caïmans,

représentée par Peggy Simon, dont l'adresse professionnelle est à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,



Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Centurion Group S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou évènements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les moyens et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, de location, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent Livres Sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales rachetables ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement libérées divisées en dix (10) classes, comme suit:
 - (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A),
 - (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B),
 - (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe C (les Parts Sociales C),
 - (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe D (les Parts Sociales D),
 - (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe E (les Parts Sociales E),



- (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F (les Parts Sociales F),
- (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe G (les Parts Sociales G),
- (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe H (les Parts Sociales H),
- (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe I (les Parts Sociales I),
- (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe J (les Parts Sociales J),
- désignées ensemble comme les Parts Sociales et ayant les droits et caractéristiques fixés dans les Statuts.
- 5.2. Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les Associés et Associé est interprété en conséquence.
 - 5.3. Les Parts Sociales sont sous forme nominative.
- 5.4. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission) sur lequel toute prime payée sur toute Part Sociale doit être transférée. Les décisions concernant l'utilisation du Compte de Prime d'Emission sont à prendre par le ou les Associés en vertu de la Loi et des présents Statuts.
- 5.5. La Société peut, sans limitation, accepter des titres et autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autre valeurs mobilières en contrepartie de l'apport et peut créditer ces apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions concernant l'utilisation de ces comptes sont à prendre par le ou les Associés en vertu de la Loi et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais n'est pas obligatoirement, affecter tout montant apporté au contributeur.
- 5.6. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.
- 5.7. Le capital de la Société peut être réduit par le rachat de Parts Sociales y compris par le rachat d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et le remboursement de toutes les Parts Sociales en circulation dans cette ou ces classes ainsi que décidé par l'associé unique de la Société, ou, selon le cas, par l'Assemblée Générale. En cas de rachats et de remboursements de classes de Parts Sociales, ces rachats et remboursements de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe J).
- 5.8. En cas de réduction du capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales, cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation) et les détenteurs de Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée qu'ils détiennent et qui sont rachetées.
- 5.9. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée.
- 5.10. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil, approuvé par l'assemblée générale, sur base des Comptes Intérimaires de la Société concernés établis selon le Luxembourg GAAP conformément aux dispositions de l'article 15 des présents Statuts. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la classe de parts sociales en question sauf si l'assemblée générale en a décidé autrement selon les modalités requises pour une modification des Statuts.
- 5.11. Au moment du rachat des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 5, les termes suivants ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie pour ce qui concerne les Parts Sociales le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales (tel que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) de la Société (comprenant les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associé auraient eu droit à des distributions de dividende conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et la réduction de réserve légale relative à la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Оù

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts (comprenant les bénéfices reportés tels que déterminés pour la classe de Parts Sociales concernée conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts);

P = les réserves librement distribuables (comprenant le compte de prime d'émission);

CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;



L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation Par Part Sociale signifie le montant par Part Sociale à payer aux Associés.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date pas antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Montant Total d'Annulation signifie le montant à payer au prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi rachetées, tel que précisé au point 5.10 ci-dessus.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite à toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et qu'ils ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix par les gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur des résolutions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.



- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société. Dans le cas où les gérants sont répartis en deux catégories, la Société est obligatoirement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toutes références dans les Statuts au Conseil, aux gérants doivent être considérées comme des références au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 12.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;



- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits annuellement, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'Entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre et rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six (6) ans mais reste renouvelable.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette exigence cesse quand la réserve légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividende à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet est distribué conformément aux dispositions suivante:
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe A détenues par ces-derniers, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe B détenues par ces-derniers, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe C détenues par ces-derniers, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe D détenues par ces-derniers, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe E détenues par ces-derniers, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe F détenues par ces-derniers, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe G détenues par ces-derniers, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe H détenues par ces-derniers, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I sont autorisés à recevoir, pour ladite année concernée, un montant de distribution de dividende égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Classe I détenues par ces-derniers, puis;
 - les détenteurs de Parts Sociales de Classe J sont autorisés à recevoir le solde de toute distribution de dividende.

Dans le cas où la dernière classe de parts sociales en circulation (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de Classe J) est annulée à la suite son rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividende est alors alloué à la dernière classe de parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple initialement les Parts Sociales de Classe I).



- 15.3. Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans l'unique mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions de la Loi.
- 15.4. Nonobstant ce qui précède et sous réserve des dispositions de Droit Luxembourgeois et des présents Statuts, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un décembre 2014.

Souscription et libération

Centurion Group Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales rachetables, d'une valeur nominal de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, composées de mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe A, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe D, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe D, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe E, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F, mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe I, et mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe I, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).



Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Alan Neil Macleod, de nationalité britannique, né le 4 mai 1979 à Aberdeen, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Rentair Offshore, Unit 6, Kirkhill Commercial Park, Dyce Avenue, Dyce, Aberdeen, AB210LQ, Ecosse, Royaume Unis, en qualité de gérant de classe A;
- Peter John Stuart, de nationalité britannique, né le 17 avril 1957 à Dundee, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 15 Rubislaw Terrace, Unit 6, Kirkhill Commercial Park, Dyce Avenue, Dyce, Aberdeen AB21 0LQ, Ecosse, Royaume Unis, en qualité de gérant de classe A;
- Tony Whiteman, un citoyen Néo-Zélandais et Anglais, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Royaume Unis, ayant son adresse professionnelle au 14 rue Jean Mercatoris, L-7237, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en qualité de gérant de classe B;
- John David Sutherland, un citoyen Néo-Zélandais, né le 2 Décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Principale, Hostert L-6960, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe B; et
- Paul Lamberts, un citoyen Néerlandais, né le 18 septembre 1965 à Tilbourg, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange, en qualité de gérant de classe B.

Le siège social de la Société est établi au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte mandataire de la partie comparante, elle l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 août 2014. Relation: ECH/2014/1521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014129973/720.

(140147741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Altor 2003 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.854.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of July,

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Altor 2003 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 155.854 (the "Company").

The Company has been incorporated by a notarial deed dated 23 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2432 dated 11 November 2010.

The articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 4 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1840 dated 31 July 2013.

THERE APPEARED:

Altor 2003 GP Limited, a limited company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey JE4 0QH, The Channel Islands, registered with the Jersey Company Registry under number 84811 (on behalf of itself and in its capacity as general partner or investment manager of Altor 2003 Fund) (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Mengyao Duan, employee of Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., with professional address in Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy under private seal given on 3 July 2014.



The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Shareholder holds all the Shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting was as follows:
- 1. Acknowledgement and approval of a Buyback Agreement relating to 1,233,496 class E Shares between the Shareholder and Altor 2003 S.à r.l.
- 2. Decrease of the share capital of the Company in an amount of SEK 1,233,496.- (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninetysix Swedish Krona) pursuant to the redemption of 1,233,496 (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six) class E shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of SEK 8,634,472 (eight million six hundred thirty-four thousand four hundred seventy-two Swedish Krona) to an amount of SEK 7,400,976 (seven million four hundred thousand nine hundred seventy-six Swedish Krona) by the cancellation of 1,233,496 (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six) Class E shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) each.
 - 3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.
 - III. The Shareholder, acting through its proxy holder, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges and approves the Buyback Agreement relating to E Shares.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce and hereby reduces the share capital of the Company in an amount of SEK 1,233,496. (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six Swedish Krona) pursuant to the redemption of 1,233,496 (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six) class E shares by the Company, in order to bring the share capital from its current amount of SEK 8,634,472 (eight million six hundred thirty-four thousand four hundred seventy-two Swedish Krona) to an amount of SEK 7,400,976 (seven million four hundred thousand nine hundred seventy-six Swedish Krona) by the cancellation of 1,233,496 (one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six) Class E shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) each, held by the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the 1 st paragraph of article 5 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolution which shall henceforth read as follows:

Art. 5. Corporate capital. The issued capital of the Company is set at seven million four hundred thousand nine hundred seventy-six Swedish krona (SEK 7,400,976) represented by one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class F Ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class H Ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares"), one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class I Ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") and one million two hundred thirty-three thousand four hundred ninety-six (1,233,496) Class J Ordinary Shares (the "Class J Ordinary Shares") (collectively referred to as the "Classes of Ordinary Shares") or the "Shares"), with a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1.-) each, all of which are fully paid up.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.



S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Altor 2003 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.854 ((la Société).

La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 23 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2432 du 11 novembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 4 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1840 du 31 juillet 2013

A COMPARU

Altor 2003 GP Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, enregistrée au Jersey Company Registry sous le numéro 84811 (en son titre et sa capacité de general partner ou investment manager d'Altor 2003 Fund) (l'Associé),

représentée aux fins des présences par Madame Mengyao Duan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 3 juillet 2014, qui restera annexée aux présentes.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé détient toutes les Parts Sociales du capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1. Accepter le «Buyback Agreement» en relation avec le rachat de 1.233.496 des parts sociales Ordinaires de Catégorie E.
- 2. Diminuer le capital social de la société d'un montant de SEK 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises) suite à un rachat de 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie E pour le diminuer du montant actuel de SEK 8.634.472 (huit millions six cent trente-quatre mille quatre cent soixante-douze couronnes suédoises) pour le porter à un montant de SEK 7.400.976 (sept millions quatre cent mille neuf cent soixante-seize couronnes suédoises) par la suppression de 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie E avec une valeur nominale d'une (1.-) couronne suédoise.
 - 3. Modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société.
 - III. L'Associé, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter le «Buyback Agreement» en relation avec le rachat des parts sociales Ordinaires de Catégorie E.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de SEK 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize couronnes suédoises) suite à un rachat de 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie E pour le diminuer du montant actuel de SEK 8.634.472 (huit millions six cent trente-quatre mille quatre cent soixante-douze couronnes suédoises) pour le porter à un montant de SEK 7.400.976 (sept millions quatre cent mille neuf cent soixante-seize couronnes suédoises) par la suppression de 1.233.496 (un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales Ordinaires de Catégorie E avec une valeur nominale d'une (1,-) couronne suédoise.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 1 er paragraphe de l'article 5 suite à la résolution prise ci-dessus:

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à sept millions quatre cent mille neuf cent soixante-seize couronnes suédoises (SEK 7.400.976,-) représenté par un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I, un million deux cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-seize (1.233.496) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original. Signé: M. Duan, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2014. REM/2014/1512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014129892/142.

(140147317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

TransLogi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 189.462.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Den dreißigsten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes «HUNSRÜCK-SONDERTRANSPORT-GmbH», mit Sitz in D-55768 Hoppstädten-Weiersbach, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Bad Kreuznach unter der Nummer 10 234,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Hans-Jörg PLATZ, geboren in Birkenfeld (Deutschland) am 5. Juni 1963, wohnhaft in D-55765 Birkenfeld, Friederich-Back-Straße 31,

hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, Privatangestellter, berufansässig in Grevenmacher, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung von Transporten aller Art, das Ausführen von Logistikleistungen aller Art, sowie die Frachtenvermittlung im Sinne der gesetzlichen Vorschriften.

Die Gesellschaft hat des Weiteren zum Zwecke Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an jeglichen Unternehmen, ob ziviler, kommerzieller, industrieller, oder finanzieller Art, ob in Luxemburg oder im Ausland, zu erwerben, durch Beteiligung an deren Kapital, durch Titel und Stimmrechte, durch Einbringen von Werten, durch Zeichnung, durch Option, Ankauf, Tausch, Aushandeln, oder auf jegliche andere Art und Weise, sowie auch den Erwerb von Patenten, Markenrechten, Lizenzkonzessionen, sowie den Erwerb von Mobiliar- oder Immobiliargütern, sowie deren Verwaltung und Verkauf.

Sie kann auch den Unternehmen in denen sie Interessen erwirbt, sowie Dritten, jegliche Unterstützung und finanzielle Hilfestellung zuwenden, dies auch unter der Form von Darlehen, Vorschüssen, Garantien, sowie sie auch Mittel leihen kann, sogar durch Ausgabe von Anleihen, oder sich anders verschulden um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen.

Sie kann generell jegliche kommerzielle, industrielle, mobiliare, immobiliare oder finanzielle Transaktionen ausführen, sowie auch Dienstleistungen erbringen, dies sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, sowie alle Transaktionen ausführen, welche der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.



- Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet "TransLog i S.à r.l.".
- Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in hundert (100) Gesellschaftsanteile von je hundert fünfundzwanzig Euro (125.- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von der alleinigen Gesellschafterin, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechtes HUNSRÜCK-SONDERTRANSPORT-GmbH, vorgenannt, der alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden. Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

- Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.
- **Art. 12. Geschäftsführung.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafter- versammlung.



In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

- 1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.
- 2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.
- 3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.
 - 4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.
- **Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 17. Inventar-Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn (10%) Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.
- Art. 18. Auflösung-Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2014.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, festgesetzt,
- 2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "TransLogi S.à r.l." werden ernannt:



- Herr Hans-Jörg PLATZ, geboren in Birkenfeld (Deutschland) am 5. Juni 1963, wohnhaft in D-55765 Birkenfeld, Friederich-Back-Straße 31,
- Herr Holger SPREIER, geboren in Birkenfeld (Deutschland) am 25. Oktober 1970, wohnhaft in D-55765 Ellweiler, Am Rühl 11

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die einzelne Unterschrift einer der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. STANKO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2014. Relation: EAC/2014/1800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 août 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014129797/167.

(140147078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

ADEPA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.721.

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of August.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ADEPA Asset Management S.A.", a "société anonyme" existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, (the Company),

incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on March 9 th , 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 608 of March 23 rd , 2006,

amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 18 th , 2007, published in the said Mémorial C, number 385 of February 14 th , 2008,

amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 22 nd , 2008, published in the said Mémorial C, number 328 of February 13 th , 2009,

amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 7 $^{\rm th}$, 2011, published in the said Mémorial C, number 2030 of September 1 $^{\rm st}$, 2011,

filed in the Registre de Commerce et des Sociétés at Luxembourg under number B 114.721,

The meeting was declared open at 6.00 p.m. and was presided by Mr Oscar CASAS VILA, lawyer, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann,

The Chairman appoints as secretary Mrs Babsi SINNES, employee, residing professionally at L-5884 Hesperange-Howald, 272, route de Thionville,

The meeting elects as scrutineer Mr Ugo GARGIULO, lawyer, residing professionally at L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The agenda of the Meeting is the following:
- 1.- To amend article 3 of the Articles of Incorporation, as follows:
- "Art. 3. The object of the Company shall be the management of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to the Law of 17 December 2010 (the "Law of 2010") relating to undertakings for collective investment transposing the Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating



to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS), as amended ("UCITS Directive"), and other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment ("UCIs") or funds not covered by the UCITS Directive.

The management of portfolios of investment funds and investment companies under the Law of 2010 shall include:

- Investment management. In this connection, the Company may, for the account of the UCITS and UCIs it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by UCITS and UCI under management. This enumeration is not exhaustive.
- Administration of UCITS and UCIs. This function includes all activities listed under "Administration" in Annex II of the Law of 2010 as amended, i.e. namely (i) the valuation of the UCITS and UCI portfolios and the pricing of the units/shares of the UCITS and UCI, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the UCITS and UCI, (iii) the maintenance of unit/share holder register, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.
 - Marketing and distribution in Luxembourg and/or abroad of units or shares of UCITS and/or UCIs.

The Company is authorised to delegate the performance of all or portion of the functions it may render pursuant to its corporate object in accordance with the Law of 2010.

The Company is authorised under Chapter 2 of the Law of 12 July 2013 (the "Law of 2013") regarding alternative investment fund managers, transposing Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers.

The management of portfolios of investment funds and investment companies under Annex I of the Law of 2013 shall include:

- Investment management functions as portfolio management and risk management;
- Other functions may additionally perform in the collective management of AIF as Administration are: legal and fund management accounting services; customer inquiries; valuation and pricing, including tax aspects; regulatory compliance monitoring; maintenance of unit/shareholder register; distribution of income; units/shares issues and redemptions; contract settlements, including certificate dispatch; record keeping;
 - Marketing.
- Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may, for that purpose, establish branches.

The Company may also manage its own assets and carry out any activities linked directly or indirectly to and it judges necessary or deems useful for the accomplishment or the development of its corporate object, always however remaining within the limitations contained in Chapter 15 of the Law of 2010, the Law of 2013 and the Luxembourg law dated 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended."

- 2. To amend article 15 (paragraph 4, 1 st sentence) of the Articles of Incorporation, as follows:
- " Art. 15. (paragraph 4, 1 st sentence). In accordance with the Law of 17 December 2010, the conduct of the Company's business will have to be entrusted to two persons which will neither have to be Directors, shareholders nor employees of the Company and may be engaged by a service agreement."
 - 3. To amend article 24 of the Articles of Incorporation, as follows:
- "Art. 24. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the Law of 17 December 2010 and in particular in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Law of 17 December 2010 and the Law of 12 July 2013."
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held are indicated on an attendance list. This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

- III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting. All the Shareholders declare and state that they have had knowledge of the agenda prior to this Meeting and, therefore, waive their right to receive a convening notice.
- IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.



First resolution

The General Meeting RESOLVES to amend article 3 of the Articles of Incorporation, as follows:

"Art. 3. The object of the Company shall be the management of Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised according to the Law of 17 December 2010 (the "Law of 2010") relating to undertakings for collective investment transposing the Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS), as amended ("UCITS Directive"), and other Luxembourg and foreign undertakings for collective investment ("UCIs") or funds not covered by the UCITS Directive.

The management of portfolios of investment funds and investment companies under the Law of 2010 shall include:

- Investment management. In this connection, the Company may, for the account of the UCITS and UCIs it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by UCITS and UCI under management. This enumeration is not exhaustive.
- Administration of UCITS and UCIs. This function includes all activities listed under "Administration" in Annex II of the Law of 2010 as amended, i.e. namely (i) the valuation of the UCITS and UCI portfolios and the pricing of the units/shares of the UCITS and UCI, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the UCITS and UCI, (iii) the maintenance of unit/share holder register, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.
 - Marketing and distribution in Luxembourg and/or abroad of units or shares of UCITS and/or UCIs.

The Company is authorised to delegate the performance of all or portion of the functions it may render pursuant to its corporate object in accordance with the Law of 2010.

The Company is authorised under Chapter 2 of the Law of 12 July 2013 (the "Law of 2013") regarding alternative investment fund managers, transposing Directive 2011/61/EU of the European Parliament and of Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers.

The management of portfolios of investment funds and investment companies under Annex I of the Law of 2013 shall include:

- Investment management functions as portfolio management and risk management;
- Other functions may additionally perform in the collective management of AIF ("Alternative Investment Fund") as "Administration" are: legal and fund management accounting services; customer inquiries; valuation and pricing, including tax aspects; regulatory compliance monitoring; maintenance of unit/shareholder register; distribution of income; units/shares issues and redemptions; contract settlements, including certificate dispatch; record keeping;
 - Marketing.
- Activities related to the assets of AIFs, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the AIFM, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other services connected to the management of the AIF and the companies and other assets in which it has invested.

The Company may provide services in Luxembourg and abroad and may, for that purpose, establish branches.

The Company may also manage its own assets and carry out any activities linked directly or indirectly to and it judges necessary or deems useful for the accomplishment or the development of its corporate object, always however remaining within the limitations contained in Chapter 15 of the Law of 2010, the Law of 2013 and the Luxembourg law dated 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended."

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to amend article 15 (paragraph 4, 1 st sentence) of the Articles of Incorporation, as follows:

"Art.15. (paragraph 4, 1 st sentence). In accordance with the Law of 17 December 2010, the conduct of the Company's business will have to be entrusted to two persons which will neither have to be Directors, shareholders nor employees of the Company and may be engaged by a service agreement."

Third resolution

The General Meeting RESOLVES to amend article 24 of the Articles of Incorporation, as follows:

"Art. 24. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 (as amended from time to time) on commercial companies and the Law of 17 December 2010 and in particular in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Law of 17 December 2010 and the Law of 12 July 2013."

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at p.m.



Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at approximately EUR 1,350.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in notary's office at Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") de la société anonyme «ADEPA Asset Management S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, (la Société),

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 608 du 23 mars 2006,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 385 du 14 février 2008,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 328 du 13 février 2009,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2030 du 1 ^{er} septembre 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.721,

L'assemblée est déclarée ouverte à heures et est présidée par

Monsieur Oscar CASAS VILÀ, avocat, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

Le président nomme secrétaire Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à L-5885 Howald, 272, route de Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ugo GARGIULO,, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. L' Ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Modifier l'Article 3 des statuts, comme suit:
- « Art. 3. L'objet de la Société concerne la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et étrangers agréés en vertu de la Loi du 17 décembre 2010 (la «Loi de 2010»), concernant les organismes de placement collectif transposant la Directive 2009/65/EC du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle que modifiée (la «Directive OPCVM»), ainsi que les autres organismes de placement collectif («OPC») ou fonds non couverts par la Directive OPCVM, luxembourgeois et étrangers.

La gestion des portefeuilles des fonds d'investissement et des sociétés d'investissement suivant la Loi de 2010 comprend:

- * La gestion de portefeuilles. A cet égard, la Société peut, pour le compte des OPCVM et OPC qu'elle gère, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toute sorte de valeurs mobilières et/ou autres types d'actifs, (iv) exercer tous les droits de vote liés aux valeurs détenues par les OPCVM et OPC qu'elle gère. Cette énumération n'est pas exhaustive.
- * L'administration des OPCVM et des OPC. Cette fonction inclut toutes les activités énumérées sous «Administration» à l'Annexe II de la Loi de 2010 telle que modifiée, c-à-d notamment (i) l'évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts/actions des OPCVM et OPC, (ii) l'émission et le rachat des parts/actions des OPCVM et OPC, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.
 - st La commercialisation et la distribution au Luxembourg et/ou à l'étranger de parts ou actions des OPCVM et/ou OPC.



La Société est autorisée à déléguer l'exécution de tout ou partie des fonctions qu'elle peut exercer en vertu de son objet social en conformité avec la Loi de 2010.

La Société est autorisée sous le Chapitre 2 de la Loi du 12 juillet 2013 (la «Loi de 2013») relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposant la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La gestion de portefeuilles de fonds d'investissement et de sociétés d'investissement suivant Annexe I de la Loi de 2013 comprend:

- * Fonctions de gestionnaire en investissement telles que gestion de portefeuille et gestion de risque;
- * Autres fonctions qu'un gestionnaire peut exercer à titre complémentaire dans le cadre de la gestion collective d'un FIA («Fonds d'Investissement Alternatif») comme «Administration» telles que: services juridiques et de gestion comptable du fonds, demandes de renseignements des clients, évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts y compris les aspects fiscaux, contrôle du respect des dispositions réglementaires, tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, répartition des revenus, émissions et rachats de parts/d'actions, règlement des contrats, y compris envoi des certificats, enregistrement et conservation des opérations;
 - * Commercialisation.
- * Les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire de FIA, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut, dans ce but, établir des succursales.

La Société peut aussi gérer ses propres avoirs et exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à ou qu'elle juge nécessaires ou estime utiles pour l'accomplissement ou le développement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites contenues dans la Chapitre 15 de la Loi de 2010, de la Loi de 2013 et la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les société commerciales, telle qu'amendée.»

- 2. Modifier l'Article 15 (paragraphe 4, 1 ère phrase) des statuts, comme suit:
- « **Art. 15. (paragraphe 4, 1** ère phrase). En conformité avec la Loi du 17 décembre 2010, la gestion des affaires de la Société devra être déléguée à deux personnes qui ne devront pas nécessairement endosser le statut d'administrateur, d'actionnaire ou d'employé de la Société et qui peuvent être engagées dans les liens d'un contrat de service.»
 - 3. Modifier l'Article 24 des statuts, comme suit:
- « **Art. 24.** Toutes les questions non réglées par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) sur les sociétés commerciales et la Loi du 17 décembre 2010, et en particulier en conformité avec les dispositions du Chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010 et la Loi du 12 juillet 2013.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- III. Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée; il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constatations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 3 des statuts, comme suit:

« Art. 3. L'objet de la Société concerne la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») luxembourgeois et étrangers agréés en vertu de la Loi du 17 décembre 2010 (la «Loi de 2010»), concernant les organismes de placement collectif transposant la Directive 2009/65/EC du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle que modifiée (la «Directive OPCVM»), ainsi que les autres organismes de placement collectif («OPC») ou fonds non couverts par la Directive OPCVM, luxembourgeois et étrangers.



La gestion des portefeuilles des fonds d'investissement et des sociétés d'investissement suivant la Loi de 2010 comprend:

- La gestion de portefeuilles. A cet égard, la Société peut, pour le compte des OPCVM et OPC qu'elle gère, (i) fournir des conseils en investissement et prendre des décisions d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toute sorte de valeurs mobilières et/ou autres types d'actifs, (iv) exercer tous les droits de vote liés aux valeurs détenues par les OPCVM et OPC qu'elle gère. Cette énumération n'est pas exhaustive.
- L'administration des OPCVM et des OPC. Cette fonction inclut toutes les activités énumérées sous «Administration» à l'Annexe II de la Loi de 2010 telle que modifiée, c-à-d notamment (i) l'évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts/actions des OPCVM et OPC, (ii) l'émission et le rachat des parts/actions des OPCVM et OPC, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.
 - La commercialisation et la distribution au Luxembourg et/ou à l'étranger de parts ou actions des OPCVM et/ou OPC.

La Société est autorisée à déléguer l'exécution de tout ou partie des fonctions qu'elle peut exercer en vertu de son objet social en conformité avec la Loi de 2010.

La Société est autorisée sous le Chapitre 2 de la Loi du 12 juillet 2013 (la «Loi de 2013») relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposant la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La gestion de portefeuilles de fonds d'investissement et de sociétés d'investissement suivant Annexe I de la Loi de 2013 comprend:

- Fonctions de gestionnaire en investissement telles que gestion de portefeuille et gestion de risque;
- Autres fonctions qu'un gestionnaire peut exercer à titre complémentaire dans le cadre de la gestion collective d'un FIA («Fonds d'Investissement Alternatif») comme «Administration» telles que: services juridiques et de gestion comptable du fonds, demandes de renseignements des clients, évaluation du portefeuille et détermination de la valeur des parts y compris les aspects fiscaux, contrôle du respect des dispositions réglementaires, tenue du registre des porteurs de parts/d'actions, répartition des revenus, émissions et rachats de parts/d'actions, règlement des contrats, y compris envoi des certificats, enregistrement et conservation des opérations;
 - Commercialisation.
- Les activités liées aux actifs d'un FIA, à savoir l'exécution des services nécessaires pour que soient remplis les devoirs fiduciaires du gestionnaire de FIA, et assurés la gestion des infrastructures, les activités d'administration des immeubles, le conseil aux entreprises concernant la structure du capital, la stratégie industrielle et les questions connexes, le conseil et les services concernant les fusions et les acquisitions, et d'autres services liés à la gestion du FIA et des sociétés et autres actifs dans lesquels il a investi.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut, dans ce but, établir des succursales.

La Société peut aussi gérer ses propres avoirs et exercer toutes les activités liées directement ou indirectement à ou qu'elle juge nécessaires ou estime utiles pour l'accomplissement ou le développement de son objet social, dès lors qu'elle reste dans les limites contenues dans la Chapitre 15 de la Loi de 2010, de la Loi de 2013 et la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les société commerciales, telle qu'amendée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 15 (paragraphe 4, 1 ère phrase) des statuts, comme suit:

« **Art. 15. (paragraphe 4, 1** ère phrase). En conformité avec la Loi du 17 décembre 2010, la gestion des affaires de la Société devra être déléguée à deux personnes qui ne devront pas nécessairement être administrateur, actionnaire ou employé de la Société et qui peuvent être engagées dans les liens d'un contrat de service.»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 24 des statuts, comme suit:

« **Art. 24.** Toutes les questions non réglées par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 (telle qu'amendée) sur les sociétés commerciales et la Loi du 17 décembre 2010, et en particulier en conformité avec les dispositions du Chapitre 15 de la Loi du 17 décembre 2010 et la Loi du 12 juillet 2013.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a été clôturée à 18.50 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.350,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procèsverbal.

Signé: Casas Vilà, Sinnes, Gargiulo, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014129921/316.

(140147644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Amar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Tibet 2. Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 189.483.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

- 1. Monsieur Parkash SHARMA, administrateur de sociétés, né à Simla (Inde) le 14 avril 1969, demeurant à L-2665 Luxembourg, 5, rue du Verger.
- 2. Monsieur Parashuram KHARAL, cuisinier, né à Baglung (Népal) le 25 décembre 1979, demeurant à L-1739 Luxembourg, 13, rue Fernand D'Huart.

ici tous deux représentés par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, né à Mondelange (France) le 8 février 1967, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé à lui délivrées.

Desquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des Comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées en copie au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège, Durée, Objet

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société prend la dénomination de «AMAR S.à r.l.», faisant le commerce sous l'enseigne commerciale «TIBET 2».
 - Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration (cuisine indienne et tibétaine).

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille crée à cet effet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.



- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III - Administration

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, en cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV - Exercice social, Répartition des bénéfices

- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI - Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

136602



1. Monsieur Parkash SHARMA, prénommé,	
soixante-dix parts sociales	70
2. Monsieur Parashuram KHARAL, prénommé,	
trente parts sociales	30
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (€ 1.100,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.
- 2. L'assemblée générale désigne comme gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Parkash SHARMA, prénommé.

Le gérant technique a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et adresses, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1 er août 2014. Relation: MER/2014/1646. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014129931/125.

(140147553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de «Andbank Asset Management Luxembourg», une société anonyme ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.174 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1528 du 7 août 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1223 du 16 mai 2012.

L'assemblée générale est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue de Bains.



L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Madame Martine Vermeersch, sous-directrice, résidant profession-nellement à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:
- 1) Modification des articles 3 et 24 des Statuts de la Société afin de les mettre à jour par référence à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.
 - 2) Nomination de Monsieur Philippe Esser en qualité d'administrateur de la Société.
- II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 3 et 24 de statuts de la Société afin de les mettre à jour par référence à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

Par conséquent les articles 3 et 24 auront désormais les teneurs suivantes:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE ("OPCVM"), et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive ("OPC") (ensemble les "Fonds") pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre (la "Loi de 2010").

La Société a également pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement alternatifs ("FIA") établis au Luxembourg, dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou dans des pays tiers, conformément à la Directive 2011/61/EU et aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre (la "Loi de 2013") pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires. Les FIA dont la Société est autorisée à assurer la gestion incluent entre autres les Fonds régis par la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre, et les Fonds régis par la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'elle peut être modifiée de temps à autre.

La Société peut également agir en tant que conseiller pour les Fonds et les FIA en ce qui concerne la gestion de leurs actifs et leur promotion.

La gestion collective de portefeuille des Fonds et la gestion des FIA comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des Fonds et des FIA, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par les fonds d'investissement gérés. Cette énumération n'est pas exhaustive.
 - Gestion des risques.
- Administration des Fonds et des FIA. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous "Administration" à l'annexe II de la Loi de 2010 et à l'annexe I de la Loi de 2013 à savoir respectivement (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des parts ou actions des Fonds et des FIA, (ii) l'émission et le rachat de parts ou actions des Fonds et des FIA, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts ou actionnaires des Fonds et des FIA, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.
 - Commercialisation des parts/actions des Fonds et des FIA au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM, OPC et des FIA ou d'autres sociétés de gestion en tant que déléguée.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut pour cette fin établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

De plus, la Société pourra, conformément aux possibilités prévues au chapitre 15 de la Loi de 2010, proposer la gestion de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée, y compris ceux qui sont détenus par des



fonds de retraite, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs, lorsque ces portefeuilles comportent un ou plusieurs des instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans ce cadre, elle pourra, tant qu'elle sera autorisée à fournir de tels services de gestion de portefeuilles discrétionnaires et individualisés, donner, comme services auxiliaires, des conseils en investissement concernant un ou plusieurs instruments énumérés à la section B de l'annexe II de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Enfin, la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi de 2013, proposer la gestion de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée, y compris ceux qui sont détenus par des fonds de retraite, conformément à l'article 19(1) de la Directive 2003/41/CE, dans le cadre d'un mandat donné par les investisseurs. Dans ce cadre, elle pourra, tant qu'elle sera autorisée à fournir de tels services de gestion de portefeuilles discrétionnaires et individualisés, donner, comme services auxiliaires, des conseils en investissement.

A titre accessoire, la Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes opérations et activités qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par les lois applicables et en particulier selon la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") ainsi que le chapitre 15 de la Loi de 2010 et les conditions de la Loi de 2013.».

« Art. 24. Toutes matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'aux Lois de 2010 et de 2013.».

Suite à ces modifications, le dernier paragraphe de l'article 5 et 18 de la version anglaise des statuts de la Société sont adaptés en conséquence.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Philippe Esser, né le 5 juin 1964 à Zaragoza (Espagne), résidant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper, en tant qu'administrateur additionnel de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale de l'année 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of July,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Andbank Asset Management Luxembourg", a société anonyme, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.174 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 13 th July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1528 of 7 th August 2009.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 th May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1223 of 16 th May 2012.

The general meeting is opened at 10.00 a.m. with Ms Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Martine Vermeersch, sous-directrice, residing professionally at L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1) Amendment of Articles 3 and 24 of the Articles of Association to update them by reference to the law of 12 th July 2013 on alternative investment fund managers.
 - 2) Appointment of Mr Philippe Esser as a director of the Company.
- II. That the represented sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented sole shareholder and



by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole share capital being represented at the present general meeting and the represented sole shareholder declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend articles 3 and 24 of the articles of association of the Company to update them by reference to the law of 12 th July 2013 on alternative investment fund managers.

As a consequence the articles 3 and 24 will henceforth be read as follows:

"Art. 3. The object of the Corporation is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign collective investment funds in transferable securities authorized according to the Directive 2009/65/EC ("UCITS") and of other Luxembourg and foreign collective investment funds not covered by this Directive ("UCI") (all together the "Funds") on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the "Law of 2010").

The object of the Corporation is as well the collective portfolio management of one or several alternative investment funds ("AIF") established in Luxembourg, in another member State of the European Union or in non-European Union member states, in accordance with the Directive 2011/61/EU and the provisions of the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "Law of 2013") on behalf of their unitholders or shareholders. The AIF which the Corporation is authorised to manage include Funds governed by the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as it may be amended from time to time, as well as Funds governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as it may be amended from time to time.

The Corporation may also serve as advisor to such Funds and AIF in connection with the management of their assets and their promotion.

The activity of collective portfolio management of the Funds and of investment management of AIF includes the following functions:

- portfolio management. In this connection, the Corporation may, for the account of the Funds and AIF, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by the Funds under management. This enumeration is not exhaustive;
 - risk management;
- administration of Funds and AIF. This function includes all activities listed under "Administration" in Annex II of the Law of 2010 and Annex I of the Law of 2013 i.e. namely (i) the valuation of the Funds and AIF portfolios and the pricing of their units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds and AIF, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive;
 - marketing of the units/shares of the Funds and AIF in Luxembourg and abroad.

The Corporation may perform part or all of these activities for UCITS, UCIs and AIF or other management companies as delegate.

The Corporation may provide services in Luxembourg and abroad and may for that purpose establish representative offices and/or branches.

In addition, the Corporation may, in accordance with the possibilities granted under Chapter 15 of the Law of 2010, offer portfolios management services on a discretionary and individual basis, including those owned by pension funds, within the scope of a mandate given by investors, where these portfolios contain one or several of the instruments listed in Section B of Appendix II of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. Within this framework, it may, as non-core services and as much as it is authorized to perform discretionary and individual portfolio management services, provide investment advice concerning one or more of the instruments listed in Section B of Appendix II of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

Lastly, the Corporation may, in accordance with the provisions of the Law of 2013, offer portfolios management services on a discretionary and individual basis, including those owned by pension funds, in accordance with Article 19 (1) of Directive 2003/41/EC, within the scope of a mandate given by investors. Within this framework, it may, as noncore services and as much as it is authorized to perform discretionary and individual portfolio management services, provide investment advice.



The Corporation may also administer its own assets on an ancillary basis and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes as well as any other activity authorized under all applicable laws and in particular, under the law of 10 th August 1915 on commercial companies and amendments thereto (the "Law of 1915"), the Chapter 15 of the Law of 2010 and the Law of 2013.".

"**Art. 24.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915, the Law of 2010 as well as with the Law of 2013.".

As a consequence of these amendments, the last paragraph of article 5 and 18 of the English version of the articles of association of the Company shall be adjusted.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Philippe Esser, born on 5 th June 1964 in Zaragoza (Spain), residing professionally at L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper, as an additional director of the Company with immediate effect.

His mandate will expire on the general meeting of the year 2015.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing, the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER, M. VERMEERSCH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC / 2014 / 36329. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014129897/215.

(140147204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Antobella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place d'Argent.

R.C.S. Luxembourg B 189.464.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«Neo Capital», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 166.996,

lci représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 02 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par la présente;

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «Antobella S.à r.l.».
- **Art. 3.** La société a pour objet le conseil économique, le conseil d'entreprise, le conseil en organisation et le conseil en gestion.



Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La société peut s'intéresser d'une manière générale dans toutes opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales

- Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont toutes été souscrites par la comparante «Neo Capital», prénommée, et libérées intégralement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Décisions de l'associée unique:

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier TUGAUT, né à Nice (France) le 3 août 1970 demeurant au 62, rue de Bourgogne à L-1272 Luxembourg, lequel aura tous pouvoirs pour engager et représenter la Société par sa signature dans les limites prévues par les statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34443. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129898/111.

(140147094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.381.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 August 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014128233/14.

(140144750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck